



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 14 mai 2024

A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	15
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT, NISI,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à REMY, BERTRAND procuration à MANZANO, GIUDICI procuration à PIERLOT, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

40) Bibliothèque : renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement du catalogue en ligne MICROBIB (rapportrice E.CABIROL)

Publication
14/05/2024

Eliane CABIROL, Adjointe au Maire présente au conseil municipal le renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement du catalogue en ligne Microbib référant les livres de la bibliothèque pour un montant de 176 € H.T par an.

Dépôt en
Préfecture
14/05/2024

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le devis de la société Microbib pour un montant de 176 € H.T par an.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer le contrat de maintenance.

Affichage
14/05/2024

Convocation
07/05/2024

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 14 mai 2024

A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	15
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT, NISI,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à REMY, BERTRAND procuration à MANZANO, GIUDICI procuration à PIERLOT, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

41) Devis volets roulants appartements du Lanceumont (rapporteur P. BEUGUEHO)

Publication
14/05/2024

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Menuiserie Alain BARTH d'un montant de 8 500 € H.T concernant la création et l'installation de volets roulant dans le second appartement communal au Lanceumont.

Dépôt en
Préfecture
14/05/2024

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société Menuiserie Alain BARTH d'un montant de 8 500 € H.T.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Affichage
14/05/2024

Le Maire,
Philippe MANZANO

Convocation
07/05/2024

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 14 mai 2024

A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	15
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT, NISI,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à REMY, BERTRAND procuration à MANZANO, GIUDICI procuration à PIERLOT, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

42) Devis remplacement du moteur de volée de la cloche de l'Eglise (rapporteur P. BEUGUEHO)

Publication
14/05/2024

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société BODET d'un montant de 1 802 € H.T concernant le remplacement du moteur de volée de la cloche de l'Eglise.

Dépôt en
Préfecture
14/05/2024

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société BODET d'un montant de 1 802 € H.T.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Affichage
14/05/2024

Le Maire,
Philippe MANZANO

Convocation
07/05/2024

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 14 mai 2024

A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	15
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT, NISI,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à REMY, BERTRAND procuration à MANZANO, GIUDICI procuration à PIERLOT, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

43) Factures concernant la parution du marché public de la requalification relatif à la requalification de la rue de la Croix du Mont à Mécleuves (rapporteur P. MANZANO)

Publication
14/05/2024

Le conseil municipal prend connaissance des factures reçues de la société EBRA MEDIAS et de la Direction de l'information légale et administrative concernant la publication officielle du marché public de la requalification de la rue de la Croix du Mont à Mécleuves.

Dépôt en
Préfecture
14/05/2024

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise le Maire à mandater les factures de la société EBRA MEDIAS pour un montant de 1 314.79 € TTC et de la DILA pour un montant de 864 € TTC.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Affichage
14/05/2024

Convocation
07/05/2024

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 14 mai 2024

A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	15
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT, NISI,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à REMY, BERTRAND procuration à MANZANO, GIUDICI procuration à PIERLOT, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

44) Approbation de l'attribution d'un Fonds de Concours Métropolitain (rapporteur P. MANZANO)

Publication
14/05/2024

La présente délibération a pour objet d'approuver le fonds de concours de la Métropole pour le projet de la requalification de la rue de la Croix du Mont à Mécleuves.

Dépôt en
Préfecture
14/05/2024

L'article L.5214-16-V du code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseil municipaux concernés.

Affichage
14/05/2024

La commission d'attribution des Fonds de Concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 25 mars 2024 a rendu un avis positif pour l'attribution d'un fonds de concours pour ce projet, pour un montant de 110 000 €.

Convocation
07/05/2024

Le conseil municipal,
Après cet exposé et en avoir délibéré,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de fonds de concours,
Vu la délibération du conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour la période de 2021-2026,
Vu la délibération du conseil métropolitain du 4 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours,
Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 25 mars 2024 attribuant un fonds de concours à la commune de Mécleuves,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte l'attribution d'un fonds de concours pour le projet de la requalification de la rue de la Croix du Mont à Mécleuves pour un montant de 110 000 € ;
- Accepte le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours adopté par la Métropole ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 14 mai 2024

A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	15
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT, NISI,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à REMY, BERTRAND procuration à MANZANO, GIUDICI procuration à PIERLOT, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

45) Attribution des marchés de travaux pour la requalification de la rue de la Croix du Mont à Mécleuves (rapporteur P. MANZANO)

Publication
14/05/2024

Dépôt en
Préfecture
14/05/2024

Affichage
14/05/2024

Convocation
07/05/2024

Vu le Code de la commande publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 2 avril 2024 ;
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis de la réunion en date du 29 avril 2024 ;
Vu le rapport d'analyse des offres du 13 mai 2024 ;

Sur proposition du maître d'œuvre Stéphane THALGOTT PAYSAGE, chargé de l'analyse des offres, monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

	Entreprises retenues	Montant H.T.
Lot 1 : Réseaux secs	ELRES RESEAUX	230 877,00 €
Lot 2 : Voirie et aménagements	COLAS	516 467,00 €
Lot 3 : Aménagements paysagers	DHR NGE PAYSAGES	59 036,82 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Attribue les marchés de travaux pour la requalification de la rue de la Croix du Mont aux entreprises suivantes :

	Entreprises retenues	Montant H.T.
Lot 1 : Réseaux secs	ELRES RESEAUX	230 877,00 €
Lot2 : Voirie et aménagements	COLAS	516 467,00 €
Lot 3 : Aménagements paysagers	DHR NGE PAYSAGES	59 036,82 €
Total H.T.		806 380,82 €
Total T.T.C		967 656,98 €

- Autorise monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises mentionnées ci-dessus ainsi que toutes les pièces se rapportant au marché de la requalification de la rue de la Croix du Mont.

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 14 mai 2024

A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	15
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, PIERLOT

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT, NISI,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à REMY, BERTRAND procuration à MANZANO, GIUDICI procuration à PIERLOT, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

46) Devis transport sortie scolaire à Maizeroy (rapportrice E. CABIROL)

Publication
14/05/2024

Madame Eliane CABIROL, adjointe au Maire, informe le conseil municipal que le groupe scolaire du Lanceumont souhaite participer à une journée de l'éco festival « Sur la remorque du Pat » à Maizeroy organisée le vendredi 28 juin 2024. Mme CABIROL présente le devis de la société de transport scolaire, KEOLIS, d'un montant de 289 € TTC.

Dépôt en
Préfecture
14/05/2024

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix,

- accepte le devis de la société KEOLIS pour un montant de 289 € TTC
- donne tout pouvoir à Mr le Maire pour signer les documents y afférents.

Affichage
14/05/2024

Convocation
07/05/2024

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO



